

SESSION 2018

Avis d'ouverture CAFFA

Inscriptions au Certificat d'Aptitude Aux Fonctions
De Formateur Académique



Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

Conditions à l'admissibilité:

- Etre professeur ou personnel d'éducation titulaire
- Justifier d'au moins 5 années* de service accomplis en qualité de professeur ou de CPE titulaire ou non titulaire.

* L'ancienneté est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisée la certification

Conditions à l'admission:

- Admissible lors d'une session antérieure, dans la limite des conditions fixées par l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015.

LES CANDIDATS ADMISSIBLES LORS D'UNE SESSION ANTERIEURE DOIVENT IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE POUR PASSER LES EPREUVES D'ADMISSION

Ouverture du serveur

et téléchargement du dossier d'inscription

du mercredi 20 septembre 2017 à 12 heures (heure de Paris)

au vendredi 20 octobre 2017 à 17 heures (heure de Paris)

à l'adresse suivante :

www.ac-orleans-tours.fr

(Rubrique **Concours, emplois, carrières** / certifications / CAFFA)

Le dossier d'inscription est à envoyer **en recommandé simple**, au Rectorat ORLEANS-TOURS, Bureau des concours, 21 rue St Etienne, 45043 ORLEANS CEDEX 1 **pour le 20 octobre 2017** cachet de la poste faisant foi.



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE 20 OCTOBRE 2017 - 17 H